



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 95832

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des IADE. En effet, si une réflexion est en cours sur la reconnaissance d'un niveau master pour le diplôme IADE, aucune proposition ne semble se faire jour sur les infirmiers en exercice. De plus, il souhaiterait connaître plus en détail les éléments transmis par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui ont permis au ministère de conclure que le métier pratiqué par les IADE ne répond pas à la question de la pénibilité. Cet état de fait semble en effet surprenant lorsque l'on sait que les IADE ont des horaires postés, des astreintes, des gardes, un travail de nuit et de week-end. Il souhaiterait enfin savoir pourquoi les revalorisations salariales, qui ont fait l'objet de versement de primes, n'ont pas été plutôt intégrées dans la grille indiciaire de ces fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95832

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13490

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)